

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 65 (1968)
Heft: 8

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS IMPORTANT concernant les changements d'adresse

Nous rappelons à nouveau que les changements d'adresse doivent parvenir, munis du numéro matricule figurant sur l'adresse du journal, à **M. A. Merminod, caissier, 1530 Payerne**, et non à la rédaction au Locle.

En tenant compte de ces indications, vous économisez des frais inutiles à la caisse. Nous vous remercions de votre compréhension.

Réd.

CONTRÔLE DU MIEL A l'attention des contrôleurs

Pour permettre un acheminement postal correct, je vous prie d'indiquer lisiblement : **Nom, prénom, adresse et numéro postal.**

*O. Schmid,
chef du contrôle.*

PROCÈS-VERBAL DE LA 92^e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SAR TENUE A LAUSANNE LE SAMEDI 16 MARS A LA SALLE DES 22 CANTONS, BUFFET CFF

En ce matin du troisième samedi de mars, nombreux sont les délégués qui ont trouvé des routes enneigées pour rejoindre la capitale vaudoise, toute grelottante, à la suite d'un nouvel assaut du général hiver, lancé sur tout notre pays. Mais à la rencontre des collègues et amis venus de tous les points de la Romandie, les visages se dérident, et se délient les langues qui vont bon train, tandis que la vaste salle des 22 Cantons s'emplit rapidement dès 10 heures, facilitant les opérations de contrôle. A 10 h. 15 déjà, M. Robert Bovey, président, d'une voix bien timbrée, obtient le silence, se proposant de mener rondement cette assemblée dont le tractanda se trouve particulièrement chargé.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

C'est en termes délicats que M. Bovey souhaite la bienvenue à tous les délégués, saluant nos hôtes de ce jour et les remerciant d'avoir répondu à l'invitation du comité : MM. Alfred Mettraux, président de la Fédération vaudoise d'agriculture, Louis Roulet, président de la Centrale romande des miels, Matthey, gérant de la dite Centrale, H. Schneider, représentant la Station du Liebfeld, MM. les membres d'honneur : Henri Broquet, Dr Paul Zimmer-

mann, Joseph Dietrich, bibliothécaire, Arthur Valet, Auguste Gonet, Victor Bohnet, Joseph Biétry, président de la Fédération jurassienne. Il excuse l'absence de M. le Dr E. Wille, directeur du Liebfeld, de M. Paul Meunier, ancien président et de M. L. Gassmann.

L'assemblée compte 106 délégués ; toutes les sections ont répondu à la convocation, sauf « Le Jorat », soit 46 sur 47.

2. Désignation des scrutateurs et adoption du PV

Après la désignation de 4 scrutateurs, le procès-verbal de l'assemblée du samedi 11 mars 1967, publié dans les numéros d'août et de septembre 1967, est approuvé sans observation.

3. Rapport du président

M. Bovey donne lecture d'un substantiel rapport que l'assemblée écoute avec beaucoup d'intérêt et que chacun pourra lire dans notre journal.

M. G. Matthey, vice-président, ouvre la discussion au sujet de ce rapport qui est adopté à l'unanimité.

4. Finances

a) *Comptes 1967* : Chacun a pu prendre connaissance des comptes de la société publiés dans le journal de mars et commentés par M. Auguste Merminod, administrateur aussi prudent que compétent : diverses améliorations sont à signaler, entre autres au fonds de propagande et au poste « Aide à l'apiculture ». Elles sont dues à la hausse des cotisations décidées à l'AD de 1966, ainsi qu'à diverses ristournes non prévues au budget. Le bilan se présente sous un jour favorable et le rapport de la fiduciaire Mandataria relève entre autres la situation très nette de la société, et recommande l'approbation des comptes. M. le président remercie M. Merminod pour ce complément d'information et ouvre la discussion au sujet des comptes. M. Baillod demande des précisions au sujet du montant de 1200 francs porté en dépense au poste « Concours », alors que ce dernier n'a pas eu lieu en 1967. M. Merminod déclare que cette somme a été portée en réserve en prévision du concours 1968 qui portera sur deux circonscriptions.

M. Aubry constate que le poste « Frais divers » s'élève à 2 258.20 francs et s'en étonne. M. l'administrateur précise que l'augmentation des dépenses à ce poste est causée par l'offrande de cadeaux aux sections jubilaires du Valais, ainsi que par une augmentation du tarif de la fiduciaire de l'ordre de 500 francs, et de l'achat d'insignes, sur quoi M. Aubry souhaite que plus de détails soient donnés dans l'établissement de ce poste.

M. Macherel se demande s'il est nécessaire que notre comptabilité soit soumise à l'expertise d'une fiduciaire dont le tarif est onéreux.

Réponse de M. Merminod : « Cette expertise est nécessaire pour couvrir la responsabilité du comité et de l'administrateur, malgré le coût. » (Applaudissements.)

M. Gobbo : « Du point de vue comptable, il est faux d'inscrire des réserves comme dépenses effectives, en particulier aux comptes concours et frais divers ; il fallait porter ces réserves comme bénéfice. Y a-t-il d'autres postes présentés de cette façon ? »

M. Merminod : « Ce principe est adopté par d'autres organisations et s'avère être sain. Il évite toute incidence fiscale et met la société à l'abri de certaines surprises. »

M. Gobbo se déclare très satisfait de la situation financière si avantageuse pour laquelle il remercie le comité, mais fait remarquer que les délégués sont en droit d'être renseignés sur une situation exacte.

M. Chammartin s'étonne de la différence entre le bénéfice de 1966 et celui de 1967, tout en reconnaissant la prudence du comité à dévoiler le bénéfice réel ; les bénéfices doivent être inscrits au bilan.

M. Berset aimerait être renseigné si d'autres provisions sont dissimulées à d'autres postes. Réponse : Il y a 1200 francs au poste « concours », et 2500 francs au compte « journal » où les frais sont en augmentation à cause du tarif d'impression.

b) *Rapport de la commission.* M. le président juge que la discussion a passablement duré et propose de la clore pour entendre le rapport de la commission de vérification lu par M. R. Dutoit, de la section de Grandson - Pied du Jura.

M. Page fait remarquer que la discussion sur les comptes ne devrait intervenir qu'après le rapport de la commission vérificatrice.

Mis aux voix, les comptes sont approuvés à une grosse majorité ; 10 voix se prononcent contre l'approbation des comptes.

c) *Budget 1968.* Lu par M. Merminod, ce budget ne laisse apparaître aucun bénéfice ; il est adopté à l'unanimité.

d) *Cotisations 1969.* Le comité propose de la laisser à 9 francs ; cette proposition reçoit l'unanimité de l'AD.

e) *Désignation des sections vérificatrices.* Sont désignées, les sections de Gruyère, de la Haute-Broye et d'Hérens.

5. Activité apicole 1968

Propagande. Il y aurait lieu de préparer quelques séquences en 8 mm sur le rucher pour être distribuées dans les magasins à grosse diffusion ; les diapositives, moins coûteuses, pourraient aussi rendre de précieux services. Par contre, la presse s'avère une propagande coûteuse. En cas de grosse récolte, il y aurait lieu de se servir de certaines fêtes locales, des vendanges, par exemple.

Moniteurs d'élevage. Leur formation sera poursuivie.

Ruchers pilotes. Il y aurait lieu d'envisager la création d'un rucher pilote dans chaque fédération.

Reines en pureté de race. Cette action sera développée.

Concours des ruchers. M. Jacquier, président du jury, donne des renseignements sur les modifications essentielles apportées au règlement du concours, lesquelles ont été publiées dans le journal et dans l'Agenda apicole. La principale innovation porte sur deux visites du jury au lieu d'une. L'inscription au concours reste gratuite ; elle doit se faire auprès du président de la section concourante, pour le 1^{er} avril.

Tirage au sort de la circonscription pour 1969. La circonscription N° 5, comprenant les sections : La Béroche, Côte neuchâteloise, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, La Chaux-de-Fonds, est désignée.

La section de Marly, par la voix de M. Macherel, formule le vœu de concourir avec la circonscription 8 au lieu de 9. Le comité se réserve d'examiner cette proposition, car il y a lieu de tenir compte des effectifs des sections.

6. Adoption des rapports publiés dans le journal

Tous les rapports sont adoptés à l'unanimité.

7. Nomination statutaires de trois membres sortants rééligibles

La Fédération valaisanne propose la réélection de son représentant, M. André Jacquier, par lettre adressée à M. Bovey, président.

M. Félix propose de réélire M. Bassin et M. Jaquet présente M. Georges Chassot. Ces trois membres sont réélus à l'unanimité.

M. Bassin remercie l'AD pour cette marque de confiance et promet de servir au mieux l'apiculture romande.

8. Concours des ruchers

M. le président constate que ce point a été traité sous « activité 1968 ».

9. Statuts de la SAR

M. le président relève une petite erreur d'impression dans la titularisation du dernier projet qui émane de la commission ad hoc réunie au comité.

Avant l'entrée en matière, M. Gobbo annonce qu'il interviendra au nom de la Fédération neuchâteloise pour proposer l'une ou l'autre modification.

M. Barbier demandera quelques modifications rédactionnelles.

La section de Nyon a fait quelques propositions écrites ; elle se rallie au projet moyennant quelques modifications portant principalement sur l'art. 8. Elle demande que le statu quo soit maintenu quant à l'effectif du comité. Concernant les membres d'honneur,

cette section voudrait leur accorder uniquement une voix consultative, non délibérative.

M. A. Paroz a téléphoniquement annoncé que sa section interviendra sur certains articles.

M. le président donne la parole au secrétaire pour la lecture du projet des statuts.

Art. 4 : M. Barbier propose pour Genève la désignation... Société genevoise d'apiculture.

Art. 8 : M. Bassin, au nom de la section de Nyon propose le statu quo, car le nouvel art. entraînerait de graves incidences financières pour la caisse. M. Gobbo propose 40 ans.

M. Paréaz se rallie à la proposition de la Section de Nyon, ainsi que M. Borgeaud, Gros-de-Vaud, et M. Huguenin, au nom des Montagnes neuchâteloises.

M. Sunier estime que trop de membres n'arrivent pas à obtenir la distinction après 50 ans ; il propose 40 ans, mais avec une distinction plus modeste.

Mise au voix, la proposition du projet prévoyant 25 ans et 40 ans est adoptée par 74 voix. L'art. 8 selon le projet de la commission est adopté à une forte majorité.

Art. 9 : M. Gobbo propose à lit. h) l'adjonction... « lutte contre la falsification, sauvegarder le bon renom du miel suisse et en assurer l'écoulement à un prix rentable. »

Sous lit. * N : M. Gobbo propose la modification rédactionnelle suivante : ... d'une manière générale, toute activité jugée utile par l'AD.

M. Buscarlet demande dans quelle mesure la SAR participe au musée mentionné à k) ?

M. Dietrich : Le musée exige un local ; il a emporté les livres intéressants du Musée de Lausanne, le reste a été supprimé.

M. Barbier : Le Musée de Berne est bien achalandé.

M. Zimmermann : La SAR possédait un musée ; tout le matériel a été offert à Berne.

M. Paroz : M. Louis Roussy a groupé des objets très intéressants.

M. Aubry relève la proposition de M. Gobbo concernant la falsification du miel.

M. le président répond que le miel est soumis au contrôle alimentaire par ordonnance fédérale.

Art. 13 : La section de Nyon demande d'accorder aux membres d'honneur uniquement, une voix consultative. Mise aux voix, la proposition du projet recueille 71 voix, celle de Nyon 12.

Art. 20 : M. Gobbo demande la suppression de l'adverbe ... seulement.

Art. 22 : M. Gobbo propose de remplacer l'expression ... à l'égard

de la SAR par « seul, l'avoir de la SAR garantissant ses engagements.

Art. 25 : M. Praz, au nom de la section de Monthey (VS) propose le maintien de 9 membres au CC, mais avec la répartition suivante : 6 membres représentant les 6 associations cantonales et 3 autres membres désignés par l'AD, avec une rotation dans les diverses fédérations.

M. Félix relève le bien-fondé de cette proposition du point de vue équité, ce qui faciliterait le choix de l'homme de la situation.

M. Gobbo : Il y aurait lieu de supprimer : ... en tenant compte des effectifs...

M. Praz se déclare d'accord avec la proposition de M. Gobbo.

M. le président propose cet art. 25 au vote de l'assemblée : le projet, tel qu'il est rédigé obtient 42 voix ; la proposition de M. Praz en recueille 46 ; cet article sera donc rédigé selon la formule proposée par M. Praz.

Art. 25 bis : Proposition de M. Gobbo : Cet article doit être reporté à l'art. 26.

Art. 28 bis : M. Broquet propose 75 ans au lieu de 70 comme rédigé dans le projet.

MM. Sunier et Aubry rejoignent la proposition Broquet.

M. Félix se déclare d'accord avec le projet.

Résultat du vote : le projet de la commission recueille 51 voix et celle de M. Broquet 17.

Art. 35 : M. le président informe l'AD que le jeton de présence est actuellement de 40 francs, plus les frais de déplacement. Aucune autre proposition n'étant formulée, cet article sera appliqué dans ce sens.

Au terme de cette longue discussion, M. le président annonce que les statuts seront publiés avec les modifications adoptées et qu'ils entrent en vigueur immédiatement.

(à suivre)

Avis à nos correspondants

Une nouvelle fois nous rappelons que les articles doivent parvenir au Locle pour le 15 de chaque mois au plus tard. Passé ce délai, la parution doit regrettablement être différée.

Rédaction.

Maladies des abeilles en juin 1968

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>cas</i>	<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>cas</i>
Acariose *					
<i>Argovie</i> Bremgarten	Niederwil	1	<i>Thurgovie</i> Münchwilen	Au	1
<i>Schwyz</i> Küssnacht	Küssnacht	1			

* *Cas d'envois au contrôle en mars et mai.*

Loque américaine

<i>Argovie</i> Aarau	Aarau	1	<i>Tessin</i> Bellinzona Leventina	Gudo Rodi-Fiesso Quinto	1 1 1
<i>Berne</i> Aarberg Berthoud	Kappelen b/Aarberg Bütikofen Ersigen	1 1 2	Locarno Lugano	Minusio Cadepiano Pambio-Noranco	1 1 1
Fraubrunnen Saanen	Utzenstorf Gstaad Schönried	1 1 1	Valle Maggia	Maggia	2
Thoune	Heimberg Steffisburg	1 2	<i>Zurich</i> Dielsdorf Winterthur Zurich	Adikon-Regensdorf Winterthur Zurich	1 3 1
Franches-Montagnes	La Chaux-des-Breuleux Les Emibois	1 1			
<i>Grisons</i> Heinzenberg Inn	Safien-Platz Sent Schuls	1 1 1	<i>Neuchâtel</i> La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	1
Moesa	Lostallo	2			
<i>Schwyz</i> Einsiedeln	Unteriberg	1	<i>Valais</i> Hérens		1
<i>Soleure</i> Balsthal-Gäu Kriegstetten	Kestenholz Niederbuchsitzen Etziken	11 1 1	<i>Vaud</i> Lavaux	Epesses	1

Loque européenne

<i>Berne</i> Fraubrunnen	Jegenstorf Utzenstorf	1 2	<i>Soleure</i> Balsthal-Gäu Bucheggberg	Kestenholz Schnottwil	1 1
Interlaken Konolfingen Niedersimmental Wangen a.A. Courtelary	Lauterbrunnen Richigen Därstetten Heimiswil Tramelan	1 1 1 1 1	<i>Tessin</i> Leventina	Quinto	1
<i>Grisons</i> Albula Vorderrhein	Bergün Disentis	2 1	<i>Valais</i> Goms westl. Raron	Ernen Ried-Blatten	1 1
<i>Glaris</i>	Matt	1	<i>Fribourg</i> Singine	Schmitten	1
<i>Saint-Gall</i> Rorschach	Berg	1	<i>Vaud</i> Lausanne	Le Mont/Lausanne	1

Section apicole du Liebefeld.

AVEC LES NONAGÉNAIRES

A notre invite adressée aux apiculteurs intéressés parue dans le numéro de juillet de notre journal, nous avons eu le plaisir d'apprendre qu'un troisième membre de la Société romande d'apiculture, M. Julien Paréaz, à La Rippe sur Nyon, avait célébré ce printemps son nonantième anniversaire.

La section de Nyon avait, en date du 9 juin 1968, au lieu-dit « Le Paradis » sur La Rippe, réservé cette journée à une séance au cours de laquelle M. Paréaz, comme il se devait, fut à l'honneur. Et de plus, son vieil ami de Genève, M. O. Niquille (Nini), doyen des membres de la Romande a eu à cette occasion le plaisir de lui chanter : Les Habitants de la Ruche, chanson composée par lui-même, reproduite dans la rubrique « Variétés ». Nouvelle preuve d'une indélébile amitié entre apiculteurs nonagénaires. Bravo !

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur présentant un article paru dans la Tribune de Genève le 7 juillet 1968, article que nous a transmis notre doyen, M. Niquille, que nous remercions sincèrement.

Le Comité central de la Société romande d'apiculture présente à M. Paréaz, troisième nonagénaire connu membre de la Romande, ses félicitations et meilleurs vœux. Attendons l'inscription du numéro quatre.

Rédaction.

AMOUREUX DES ABEILLES DEPUIS 80 ANS ENVIRON, JULIEN PARÉAZ N'A PAS PERCÉ LE SECRET DE LEUR FUITE !

Nyon. — Il est certes dans l'existence des hommes des passions dévorantes, pour lesquelles ils se dévouent sans compter. A cet égard, les sociétés de musique ou de chant enfantent chaque année des longues listes de vétérans, rappelant non sans fierté les 50 ans de sociétariat de tel ou tel membre.

Pour M. Julien Paréaz, père du syndic de La Rippe, M. Georges Paréaz, son amour de l'apiculture remonte à 1893, année de ses quatorze ans, de la première ruche qui lui fut offerte, alors que sa famille exploitait la scierie de l'Asse, à Nyon. Alerté vieillard, qui il y a encore quelques années parcourait La Rippe, au guidon de son triporteur, M. Paréaz explique volontiers la naissance de sa vocation d'apiculteur, qui ne fut certes jamais qu'un « hobby » : « Quand on a été piqué une fois, alors on devient un bon apiculteur, car il faut aimer les abeilles. »

Joies et déceptions de l'apiculture

Des ruches en paille, à celles ultra-légères qui se font maintenant, un grand pas a été franchi dans le domaine de la modernisation,

pourtant les méthodes sont restées sensiblement les mêmes, les maladies aussi, hélas !

C'est avec émotion que M. Julien Paréaz parle de sa première ruche, qui fut aussi sa première déception d'apiculteur, puisque atteinte de la loque américaine il fallut la brûler.

Ce coup du sort n'empêcha pas le jeune homme de l'époque de s'obstiner et entre 1940 et 1962, il eut jusqu'à 300 ruches à La Rippe, en limite des bois.

Si on lui demande d'évoquer ses souvenirs les plus marquants, les dates jaillissent, sans défaillance ; à 90 ans, le solide vieillard n'a rien perdu d'une belle vitalité. « La plus belle récolte, c'était en 1907. On n'a jamais plus revu une « miellée » pareille. A l'époque j'avais 16 ruches et j'ai « tiré » 68 kilos de miel en moyenne par ruche ! Et si celles-ci avaient été plus grandes il y en aurait eu encore plus. »

« Ce genre de chose n'arrive que peu de fois, rares sont les apiculteurs qui ont connu pareille bonne fortune. Par contre, il y eut aussi de bonnes années en 1942 et 1943. »

Si on lui demande ses préférences en matière de miel, il répond sans hésiter « celui du colza » ; une variété qui n'existait pas avant, au temps où les prairies naturelles étaient plus abondantes et où, l'été, les abeilles pouvaient butiner le trèfle blanc. L'époque désormais révolue où la floraison des plantes était beaucoup plus longue.

Assailli par un essaim il se réfugie chez lui

Une vieille croyance veut que les piqûres d'abeilles soient un remède efficace contre les rhumatismes. Nous avons posé la question à M. Paréaz, qui n'a jamais connu à son âge des douleurs rhumatismales, peut-être parce qu'une fois dans sa longue carrière d'apiculteur il fut poursuivi par un essaim entier et dut se réfugier dans sa maison, assailli encore par la moitié de ses agresseurs.

Départ des essaims cette année

Nous sommes allés rendre visite aux ruches. Le temps était à l'orage, les abeilles bourdonnaient, excitées, autour de l'appareil photo. Décidément tout le monde ne peut avoir la vocation d'apiculteur.

Là encore, M. Paréaz nous a expliqué que cette année la récolte serait maigre : « En raison surtout des nombreux départs d'essaims. On ne sait d'ailleurs pas pourquoi ils s'en vont. » Le regret s'est installé dans sa voix comme s'il avait voulu dire : « N'étaient-ils pas bien ici ? »

Même à 90 ans, les déceptions de l'apiculture ne sont pas épargnées à ce doyen d'une industrie vieille comme le monde.

Paul Roch.

CHEZ LES OBSERVATEURS DES MIELLATS DE FORÊT

La section apicole du Liebefeld poursuit l'étude des sucres de sève. Le préposé, grand spécialiste de la question, M. Ch. Maquelin, avait, le 29 juin 1968, rassemblé à Neuchâtel l'équipe romande des observateurs des miellats de forêt. C'est une trentaine de participants qui, par un temps magnifique de soleil et de chaleur, ont eu l'occasion et le plaisir d'entendre l'exposé de la situation basé sur ce que l'observation et la science ont réussi à préciser dans ce domaine si vaste et parfois si complexe des producteurs de miellats.

Sur la terrasse du petit hôtel de Chaumont, l'exposé de M. Maquelin a retenu l'attention de tous les participants. L'étude de la biologie des pucerons donne la clef de nombreux problèmes. Il est intéressant d'apprendre que certains pucerons ne produisent pas de miellats, tandis que d'autres en produisent abondamment, sans toutefois qu'ils soient nécessairement absorbés par les abeilles. C'est le cas du miellat du frêne. Le miellat du mélèze plus spécialement et celui du chêne aussi parfois cristallisent rapidement. Certains miellats cristallisent sur l'arbre déjà et apparaissent sous forme de petites boules blanches qu'il faut écraser pour apercevoir le liquide. C'est le cas du miellat produit par le puceron farineux (*Lachniella Costata*), qui est très répandu cette année dans certaines contrées tout au moins. Son habitat est plus spécialement l'épicéa ; il craint la lumière et se trouve sur les rameaux chétifs à la face inférieure des branches âgées de un à cinq ans. Les pousses de l'année ne l'intéressent pas. Il vit en groupes plus ou moins serrés et reconnaissables par une poudre grise ou blanche les recouvrant.

Cette Lachnide produit un miellat abondant mais difficile à extraire car, même avant l'operculation des cellules, il cristallise. L'apiculteur réjoui par le poids des cadres ou des hausses qu'il soulève est déçu car la précieuse matière reste la prisonnière des cellules.

Ce phénomène ne se produisant pas chaque année d'une manière intensive, c'est plus spécialement en 1938 qu'il fut signalé en Suisse ; on a une tendance à ne pas le prendre au sérieux. Il est certain que des colonies existent chaque année mais, pour des raisons inconnues, elles ne peuvent se développer de façon intensive leur permettant de produire un abondant miellat.

Dans son exposé, M. Maquelin a orienté les participants sur le groupe des *Cochenilles*. Chez ces sucres de sève, une seule génération naît chaque année. Pour l'apiculture, ce sont les grandes et petites *Lécanines* qui entrent en ligne de compte le plus souvent. Elles se trouvent sur l'épicéa. *La Lécanine du chêne* produit aussi

parfois un miellat apprécié. La grande Lécantine a un développement plus précoce que la petite, offrant ainsi un décalage d'un mois environ. Hivernant toutes deux au stade larvaire, au réveil de la nature elles mangent beaucoup et leur développement s'accélère. Le miellat peut être produit durant une quinzaine de jours environ dès la mi-mai pour la grande et dès la mi-juin pour la petite. Intéressant aussi ce phénomène qui veut que la femelle fécondée meure par suite du grossissement de la poche à œufs formant le bouclier qui contient parfois simultanément des parasites prédateurs anéantissant œufs et larves. Les ennemis existent donc aussi dans le monde des insectes ; il est aussi admis que les écureuils, de même que les oiseaux, en font d'excellents repas.

Le groupe des Lachnides

L'hivernage a lieu dans notre pays sous la forme d'œufs éclochant au printemps. La larve se nourrit de sève et passe à l'état adulte lui permettant de se reproduire et d'engendrer des individus vivants produisant du miellat dès leur naissance. La plus importante et la mieux cotée de ces Lachnides pour l'apiculture est la *Buchneria pectinatae* ; elle suce de préférence la sève du sapin sans dédaigner parfois celle de l'épicéa. Le cycle évolutif de ces Lachnides permet, suivant l'altitude et le temps, l'apparition de 3 à 4 générations susceptibles de venir au secours des apiculteurs déçus par l'absence ou l'insuffisance de récolte. C'est donc un auxiliaire de marque qu'il faut apprendre à apprécier à sa juste valeur, son miellat ne cristallisant pas à la manière de cette autre Lachnide à laquelle nous avons fait allusion, la Lachnide enfarinée (*Lachniella costata*). On sait aussi qu'il existe un nombre très imposant de suceurs de sève, mais qu'une douzaine seulement sont connus actuellement comme auxiliaires de l'apiculteur.

Dans une discussion largement utilisée, il fut question d'expériences personnelles diverses très intéressantes, de demandes relatives aux fourmis dont nos collègues d'outre-Rhin font grand cas, de la composition des miellats, de leur utilisation pour l'hivernage, etc.

La chute des populations des pucerons fut aussi mentionnée par le conférencier ; sujet complexe qui semble dépendre de plusieurs facteurs : conditions météorologiques, prédateurs et autres. La quantité de miellat mis à disposition par les pucerons dépend aussi de la pression de la sève ; si cette pression manque, le puceron peut se nourrir mais le miellat diminue ou est presque inexistant ; ainsi, la sécrétion du miellat n'est pas toujours proportionnée au nombre des pucerons. Disons encore qu'il est difficile d'obtenir des renseignements très précis sur l'origine des miellats de forêt. Celui des Lécantines est d'un brun rouge et celui de la *Buchneria*

est verdâtre ; tous deux n'offrent généralement pas de sérieuses difficultés pour leur extraction des rayons.

L'après-midi était réservé à la partie pratique qui prévoyait une démonstration de recherches en forêt. En descendant côté Val-de-Ruz, divers endroits fortement parasités de petites Lécánines et de Buchnerias intéressèrent tous les participants. Les butineuses étaient à l'œuvre et les ruchers du voisinage ont certainement bénéficié de cette manne si généreusement offerte.

L'étude des producteurs des miellats de forêt n'est pas une utopie, comme d'aucuns le prétendent. Si 1968 a favorisé à ce jour de nombreuses régions dans lesquelles le miellat, par suite de conditions météorologiques favorables, fut abondant, il faut bien admettre que les années généreuses comparées aux années de maigre récolte forment une petite minorité. On sait aussi que le miellat n'est pas aussi aisément repéré par les abeilles que le nectar des fleurs. Le sens olfactif de l'abeille paraît être parfois en défaut quand il s'agit de s'approvisionner en forêt. Il faut donc repérer les endroits plus spécialement parasités et, pour cela, des observateurs sérieux ont leur raison d'être. Même dans les années de disette, certains petits parchets de forêt sont à même de fournir une appréciable récolte à la condition de réduire le plus possible la distance séparant le rucher des sources de miellats. La forêt reste une source non négligeable pour le rucher et l'apiculteur doit en être convaincu.

Le travail effectué au Liebefeld, en vue d'améliorer la situation de notre apiculture suisse dans la recherche des sources de récolte, vient à son heure. C'est un travail constructif qui devrait recevoir l'appui de tous les apiculteurs, accompagné d'un sentiment de reconnaissance envers ceux qui œuvrent parfois dans des conditions ingrates et difficiles.

G. Matthey.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR AOÛT 1968

Nous venons d'assister à un renversement total de la situation. 1968 pourra-t-il être marqué d'une pierre blanche, nous gratifiant enfin d'une belle récolte ? Tout semblait l'annoncer aux derniers jours de juin. Des apports comme pas vus depuis longtemps, des hausses se remplissant à vue d'œil, bref, tout était à la joie, et les apiculteurs arboraient un large sourire. Hélas ! pour beaucoup